A-AMCOS

Société à Re ponsabilité Limitée
au capital social de 20.000 euros
Siège social: 2 Avenue de la Bourdonnais
75007 PARIS
518 991 294 RCS PARIS

STATUTS

Mis à jour *ie* 17 déc*embre* 202s *suite à* un appo*rt* de *titres*

Laetitia BERNARD
Certifié par yousign

La soussignée

Certifié conforme par la Gérante

Madame Laetitia MESSAC dite PARIS , demeurant au 29, rue du Général Delestraint à Pari (75016), née le 28 février 1971 à Oran (Algérie), de nationalité française, divorcée.

A établi ainsi qu'il suit les *statuts* d'une société à responsabilité limitée dont la gérante e t l'a sociée unique.

Article 1 - Forme

La société est à resonsabilité limitée.

Article 2 – Objet

La ociété a pour objet :

- **Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion en terme de conseil et d'assi tance à de entreprises et autres organisation ur des questions de gestion telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgéti ation financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de res ources humaines, la planification de la production et du contrôle, ervices d'études de marchés, édition de fichiers et journaux/ périodiques / logiciel ervices d'information et de conseil en informatique.**

- Evaluation externe des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

- **Et, plus généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou su ceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.**

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est : **A-AMCOS**

Dans tous les acte et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou uivie immédiatement des mots : « Société à re ponsabilité limitée » ou des initiales : « ARL », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des ociétés.

Article 4 - iège social

Le siège social est fixé au 2 Avenue de la Bourdonnais 75007 PARIS.

Il peut être tran féré par décision de l'a sociée unique.

Article 5 - Durée

La ociété a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Il a été apporté à la société lors de sa création la somme de 20.000 Euros.

Article 7 - Capital social et parts sociale

Le capital social est fixé à la somme de mille (20 000) euros.

Il est divisé en 200 parts sociales de (100) Euro chacune, numérotées de 1 à 200 , attribuées à :
- La société PARIS INVEST
à concurrence de 200 parts, ci **200 parts**
numérotées de 1 à 200,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit 200 parts, ci **200 parts**
L'associé déclare que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Article 8 - Gérance

La société e t gérée par on as ociée unique Madame Laetitia ME AC dite PARI .

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associée unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle.

Ses décisions sont répertoriées ur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque e ercice ocial a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Article 11 - Comptes ociaux

L'inventaire et le comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au regi tre du commerce et des sociétés dans le délai de ix mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la ociéte Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes le formalités légales de publicité.